

CCN des entreprises
de l'industrie et
des commerces en gros
des viandes

Fonds de prévention

Dossier de demande d'aide

Sommaire

6 Volet 1
Renseignements
relatifs à l'entreprise

7 Volet 2
Renseignements
relatifs à l'action ou
aux actions faisant
l'objet d'une demande
de co-financement
du fonds

9 Volet 3
Pièces justificatives

10 Annexe 1
Coordonnées utiles

11 Annexe 2
Modèle de fiche
Bilan intermédiaire

12 Annexe 3
Modèle de fiche
Bilan définitif

13 Annexe 4
Coordonnées des
prestataires labellisés

Le Fonds de
prévention, mis en
place grâce à une
dotation
exceptionnelle liée au
régime de prévoyance,
a pour but d'aider les
entreprises dans la
prévention des risques
afin de contribuer à
l'amélioration des
conditions de travail.

Seules les entreprises entrant dans le champ d'application de la Convention collective des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes et cotisant au régime de prévoyance conventionnel d'AG2R Prévoyance, Institution de prévoyance du Groupe AG2R LA MONDIALE, peuvent présenter une demande de financement.

Toute entreprise désirant présenter une demande d'appel au fonds devra compléter le présent dossier et le transmettre à son organisation professionnelle de rattachement. (Les coordonnées des organisations professionnelles figurent en annexe du présent document). Cette dernière se chargera de la transmission du dossier en lettre recommandée avec accusé de réception et sous format électronique au Secrétariat du Comité de pilotage. Les entreprises n'adhérant à aucune organisation professionnelle devront transmettre leur dossier directement au Secrétariat du Comité de pilotage, selon les mêmes modalités. Le dossier devra être transmis au moins un mois avant la tenue de la réunion, au Secrétariat du Comité de pilotage.

Le Secrétariat du Comité de pilotage transmettra ensuite à AG2R Prévoyance, gestionnaire du fonds, les éléments permettant de valider la demande de l'entreprise.

En cas d'accord du Comité de pilotage pour l'octroi d'un financement, le déblocage des fonds se fera comme indiqué au volet 2 (page 7) dans la limite d'un plafond de 50 000 €.

En cas d'arrêt des actions engagées, ou de non-réalisation de tout ou partie des actions, le Comité se réserve le droit de suspendre le versement du solde du projet à sa complète réalisation.

Dans le cas où l'entreprise abandonne le projet, le Comité de pilotage n'est pas tenu au versement du solde de l'action.

L'entreprise s'engage par convention auprès du Comité de pilotage lors du versement du solde de l'action, à communiquer pendant 3 ans au Comité de pilotage l'évolution de ses statistiques présentées dans le dossier.

Les entreprises qui sollicitent le fonds sont limitées à une demande par an pouvant comprendre une à plusieurs actions.

Le Comité de pilotage est seul décideur en matière de financement des projets soumis à son analyse. Il peut adapter le plafond ci-dessus en cas de demande exceptionnelle justifiée.

Les entreprises sont invitées à collaborer avec les cabinets labellisés par les partenaires sociaux (dont les coordonnées figurent en annexe). Lorsque l'entreprise décide d'avoir recours à un cabinet qui ne serait pas labellisé, elle devra apporter des éléments explicatifs de son choix aux membres du comité de pilotage.

En cas de déréférencement d'un cabinet par les partenaires sociaux de la branche, les projets validés avec le cabinet en question en amont du déréférencement pourront prétendre à un cofinancement du fonds.

Les coordonnées du Secrétariat du Comité de pilotage

AGEPEV

Comité de pilotage prévoyance ICGV

17 place des Vins de France

75012 PARIS

01 53 02 40 02

aplessy@cultureviande.fr

Volet 1 – Renseignements relatifs à l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Code APE :

N° SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Nom du contact :

E-mail :

Effectif(s)

CDI, CDD au 31 décembre de l'année précédente :

CDI, CDD et intérim moyen au 31 décembre de l'année précédente :

CDI, CDD et intérim moyen à la date de la demande :

Organisation professionnelle (OP) de rattachement

Volet 2 – Renseignements relatifs à l'action ou aux actions faisant l'objet d'une demande de co-financement du fonds

Les actions

Action N°1

La formation des différents acteurs et notamment des référents.

- Cofinancement du fonds à hauteur de 80 % du coût.

Action N°2

Les diagnostics de terrain, permettant d'établir une photographie de l'entreprise en matière de prévention.

- Financement du fonds à hauteur de 10 000 € puis cofinancement de 80 % du coût au-delà de 10 000 €

Action N°3

La mise en œuvre des plans d'actions faisant suite aux diagnostics et/ou d'action engagées avec un objectif clair et argumenté de répondre à des enjeux d'amélioration des conditions de travail concourant à la prévention de la santé des salariés.

- Cofinancement du fonds à hauteur de 80 % du coût

Actions N°4

La mise en œuvre d'actions visant à aménager les fins de carrière des salariés âgés de 55 ans et plus vers des missions de tutorat ou de formateur interne.

À ce titre, l'action de formation de formateur et de tuteur est éligible au fonds.

- Cofinancement du fonds à hauteur de 80 % du coût

Le déblocage des fonds

Pour les actions N°1 et 4

Le Comité de pilotage donne son accord pour le déblocage de la globalité des fonds à l'issue de la formation et sur présentation des justificatifs.

Pour les actions N° 2 et 3

Le Comité de pilotage donne son accord pour le déblocage des fonds en fonction du calendrier suivant :

- Démarrage de l'action : 30 % du cofinancement
- Mi-parcours de l'action (avec bilan intermédiaire) : 30 % du cofinancement
- Fin de l'action (après bilan définitif de l'action déposé auprès du secrétariat du Comité) : 40 % du cofinancement

Catégorie d'action(s) présentée(s)

Cochez la case correspondante :

☐ Action 1 ☐ Action 2 ☐ Action 3 ☐ Action 4

Résumé de l'action ou des actions présentées :

Nombre de postes concernés par la mesure de prévention : _____

Financement du projet

Description du budget global et de la part du co-financement demandé :

Montant global : _____ €

dont co-financement demandé du fonds à
hauteur de : _____ €

Volet 3 – Pièces justificatives

Tout dossier devra comporter, en complément du présent document complété, les éléments suivants :

- ☐ **Une attestation provenant de l'organisme AG2R LA MONDIALE** prouvant que l'entreprise est à jour de ses cotisations au titre de la prévoyance et adhérent depuis au moins 2 années. Cette attestation est à demander auprès des interlocuteurs AG2R LA MONDIALE dont les coordonnées figurent en annexe du présent document.
- ☐ **Une présentation détaillée du projet d'action** avec les objectifs et les résultats attendus ainsi que le budget estimé (joindre le devis), et le nombre de postes concernés par la mesure de prévention (dossier de présentation annexé au présent règlement intérieur).
- ☐ **Statistiques de l'entreprise** sur :
 - Taux d'absentéisme des trois dernières années de l'entreprise et du service concerné,
 - Taux de cotisation AT/MP de l'entreprise des trois dernières années,
 - Taux de fréquence des AT et MP des services de production des trois dernières années,
 - Taux de gravité des AT et des MP des services de production des trois dernières années.Ces éléments sont strictement confidentiels et n'ont pas vocation à être diffusés. Ils servent de base de comparaison pour le suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre.
- ☐ **La consultation du CSE**, ou de la commission prévention, avec un procès-verbal et avis annexé au projet.
En l'absence de représentants du personnel du personnel (justifiée par un procès-verbal de carence), la demande doit être présentée au Comité de gestion lors d'une réunion par le dirigeant de l'entreprise ou son représentant.
- ☐ **Éléments explicatifs du choix du cabinet** (optionnel – en cas de recours à un cabinet non-labellisé par les partenaires sociaux).

- ☐ **Bilan intermédiaire** de l'action à mi-parcours (selon modèle figurant en annexe 2).
- ☐ **Bilan définitif** de l'action après réalisation du projet (selon modèle figurant en annexe 3)
Pour obtenir le versement du solde, l'entreprise doit être adhérente à l'organisme AG2R LA MONDIALE.
- ☐ **Relevé d'identité bancaire.**

Le Comité de pilotage se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires nécessaires à la compréhension du dossier.

Je soussigné, _____
certifie sur l'honneur de l'exactitude des renseignements contenus dans le présent dossier et atteste ne pas recourir à d'autres financements pour les actions présentées dans ce dossier.

Fait à : _____
Date : ____/____/____

Signature et cachet de l'entreprise

Annexe 1 – Coordonnées utiles

Contact	Adresse postale	Téléphone / Fax	Adresse mail
Organisations patronales			
APV			
CAILLETIAU Joël	17 place des Vins de France 75012 PARIS	06 80 20 49 25	jcailletiau@prestataires-des-viandes.org
Culture Viande			
PLESSY Aurélia	17, place des Vins de France 75012 PARIS	06 81 93 46 56	aplessy@cultureviande.fr
FNEAP			
DONARS Marion	61 rue de Lyon 75012 PARIS	06 21 88 56 43	m.donars@fneap.fr
Organisations Syndicales			
CFE-CGC AGRO			
LE GALL Guillaume	70 rue du Rocher 75008 PARIS	01 56 02 66 40	guillaume.legall@cfecgcagro.fr
CFTC-CSFV			
SOULARD Philippe	34 quai de la Loire 75019 PARIS	06 70 27 93 29	philippe.soulard@csfv.fr
FGA-CFDT			
KAUFFMANN Christian	47-49, avenue Simon Bolivar 75950 PARIS CEDEX 19	01 56 41 50 50	ckauffmann@fga.cfdt.fr
FGTA-FO			
ROZE Richard	15 avenue Victor Hugo 92170 VANVES	06 84 99 59 31	richard.roze@fgta-fo.org
FNAF-CGT			
JAU Nicolas	263 rue de Paris – Case 428 93514 MONTREUIL CEDEX	01 55 82 84 45	fnafcgt.jaunicolas@orange.fr
Interlocuteurs AG2R LA MONDIALE			
AG2R LA MONDIALE			
OBERT Virginie	Direction des accords de branches 35-37 boulevard Brune	01 76 60 85 16	virginie.obert@ag2rlamondiale.fr
FOURNIER Fabienne	75014 PARIS	01 76 60 85 27	fabienne.fournier@ag2rlamondiale.fr

Annexe 2 – Modèle de fiche Bilan intermédiaire

Nom de l'entreprise : _____

Code APE : _____

N° SIRET : _____

Date de validation du dossier par le Comité de pilotage : _____

Description de l'état d'avancement de l'action (ou des actions) :

État du financement

Détail du financement réalisé et à venir

Joindre les justificatifs des fonds engagés et tous documents permettant au Comité de pilotage de valider.

Fonds engagés :

_____ € dont _____ €
au titre du co-financement du fonds.

Fonds restant à engager :

_____ € dont _____ €
au titre du co-financement du fonds.

Calendrier détaillé des actions à venir :

Je soussigné, _____
certifie sur l'honneur de l'exactitude des
renseignements contenus dans le présent
dossier.

Fait à : _____

Date : _____

Signature et cachet de l'entreprise

Annexe 3 – Modèle de fiche Bilan définitif

Nom de l'entreprise : _____

Code APE : _____

N° SIRET : _____

Date de validation du dossier par le Comité de pilotage : _____

Date de présentation du bilan intermédiaire :

État du financement

Détail du financement réalisé :

Joindre les justificatifs des fonds engagés et tous documents permettant au Comité de pilotage de valider.

Fonds engagés :

_____ € dont _____ €
au titre du co-financement du fonds.

Résultats à date de l'action (ou des actions) engagée(s) :

Sauf opposition expresse, l'entreprise accepte qu'une communication soit faite sur l'action réalisée dans une perspective de partage d'expérience.

Les entreprises bénéficiaires du financement s'engagent par ailleurs à communiquer au Comité de pilotage l'évolution de ces statistiques après projet pendant les trois années suivantes.

☐ J'atteste que mon entreprise est bien adhérente à AG2R LA MONDIALE pour pouvoir prétendre au versement du solde.

Je soussigné, _____
certifie sur l'honneur de l'exactitude des renseignements contenus dans le présent dossier.

Fait à : _____

Date : _____

Signature et cachet de l'entreprise

Annexe 4 – Coordonnées des prestataires labellisés

Cabinet Master

Le cabinet Master a été fondé il y a 10 ans par Vincent Baud, ingénieur en industries alimentaires ayant été chef d'équipe, directeur d'usine puis pendant 10 ans responsable prévention à la Carsat, le tout en donnant depuis plus de 20 ans des cours de management participatif en tant que professeur universitaire associé.

Master a construit sa réputation par son approche pragmatique, terrain et innovante de la santé sécurité & qualité de vie au travail afin d'en faire non pas une réponse à une contrainte réglementaire mais une opportunité de développer la participation, l'écoute et la responsabilisation de chaque salarié par leur manager de proximité.

Le cabinet Master est reconnu Intervenant en Prévention des Risques Professionnels par la DIRECCTE, dispose de formations éligibles au CPF accessibles à tous dans un format très participatif et accompagne des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. En agroalimentaire, il accompagne aussi bien de grandes entreprises, que des boucheries semi-industrielles de moins de 20 salariés dans des démarches sur-mesure afin de les rendre autonomes, avec le soutien de leur CSE, dans l'amélioration continue de la santé au travail de leurs salariés.

Coordonnées du cabinet Master :

Anaïs Messon

anaïs.messon@master-process.com

09 81 12 08 99

Cabinet Ayming

Ayming est un cabinet de conseil et de formation, partenaire des entreprises depuis 35 ans (notamment des ETI et PME), sur leurs projets « Santé Sécurité, RH et Qualité de Vie au Travail ».

Le cabinet accompagne les entreprises agroalimentaires et particulièrement du secteur ICGV pour la formation des acteurs et le développement de démarches de culture de prévention. Il possède des implantations en région pour une proximité accrue avec les entreprises et leur éco-système.

Certifié Qualiopi et agréé par la DIRECCTE pour la formation des CSE/CSSCT, Ayming propose aux salariés une expérience de formation opérationnelle, basée notamment sur des innovations pédagogiques.

Les consultants formateurs (préventeur, ergonome, vétérinaire, RH...) s'appuient sur leurs savoir-faires techniques pour nourrir et porter une vision globale de la performance des actions déployées.

Coordonnées du cabinet Ayming :

Marie-Sophie Dolladille

msdolladille@ayming.com

06 72 52 82 82

Pour les professionnels et les entreprises, nous offrons une gamme étendue de solutions en protection sociale.

Je crée mon entreprise

Couvrir mes dépenses de santé
Me protéger en cas d'imprévu
Être accompagné dans la gestion de mon entreprise
Épargner pour ma retraite
Choisir mon statut social
Optimiser ma rémunération

Nos conseillers sont là pour échanger avec vous, vous écouter et vous accompagner dans vos choix.

www.ag2ramondiale.fr

Je prépare l'avenir de mon entreprise

Mieux comprendre ma protection sociale
Couverture sociale et avantages des salariés
Permettre à mes salariés d'épargner
Mieux valoriser mon entreprise
Protéger la trésorerie de mon entreprise

Je prépare ma retraite

Me protéger en cas d'imprévu
Me constituer un capital Revenu pour la vie
Conseil carrière et retraite
Simuler le montant de ma retraite

Je transmets mon entreprise

Préparer la transmission de mon entreprise
Conserver ma protection sociale
Protéger mon patrimoine privé
Analyser mes revenus futurs

AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Malesherbes
75379 PARIS CEDEX 08

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R -
Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes 75008 PARIS -
SIREN 333 232 270.